

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse : 06/08/2019

Titre du projet du marché *	1105960 - Prestations de surveillance des bâtiments existants - Contrôle et surveillance des bâtiments existants.
Forme / genre de mise en concurrence *	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet *	190533
N° de la publication SIMAP *	1086777
Date de publication SIMAP *	19/07/2019
Adjudicateur *	CFF / I-PJ-LEM-GLS-STF
Organisateur *	CFF, Infrastructure - Projets - Léman 2030 - Gare de Lausanne - Secteur technique ferroviaire, Avenue de la Gare 45, 1003 Lausanne, E-mail: dimitri.simos@cff.ch

Calendrier

Inscription	Sur simap, pas de délai.
Visite	Présentation le 09/08/2019 à 13h15 (inscription jusqu'au 07/08/2019 à 12h00 par e-mail à dimitri.simos@sbb.ch).
Questions	16/08/2019 sur simap.
Rendu documents	30/09/2019, timbre postal faisant foi. 2 exemplaires papier et 1 clé usb. Envoi postal uniquement,
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre

Type de procédure * Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats * Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection / prestations de géomètres

Description détaillée des prestations / du projet Surveiller et contrôler les bâtiments existants pendant la durée d'exécution du projet de renouvellement de la gare de Lausanne. Surveillance géodésique des ouvrages existants, conformément au concept de surveillance.

- Surveillance 3D pour la déformation
- Surveillance altimétrique pour le tassement
- Mesure des vibrations
- Au besoin, autres tâches de surveillance au cours de l'exécution.

Communauté de mandataires Admise

Sous-traitance Admise

Mandataires préimprimés Les bureaux préimprimés ne sont pas mentionnés. CFF SA relève que les soumissionnaires qui prennent (ou ont pris) part à l'étude / la conception d'un projet de construction / de réalisation (projet de construction / concept général, documents d'appel d'offres techniques et financiers) seront dans certains cas, en raison d'une préimplication, exclus d'un éventuel appel d'offres pour la phase de réalisation. Les sociétés au sein desquelles le soumissionnaire détient des participations sont soumises au même traitement. L'entreprise détenant une participation dans une société travaillant sur une étude de projet et/ou réalisant un projet devra le signaler à CFF SA. Dans le cas où le mandataire / entrepreneur détient une participation dans une société, il devra introduire des mesures pour éviter tout conflit

d'intérêts et les communiquer par écrit à CFF SA.
CFF SA relève que l'adjudicataire des prestations de suivi du bâti pourra aussi être adjudicataire des prestations de géomètre, adjudgées dans le cadre d'un appel d'offres distinct. En revanche, il est exclu qu'il participe en tant que géomètre dans les consortiums de génie civil qui réaliseront les travaux ou interviendront en sous-traitance.

**Comité d'évaluation ou
Jury / collège d'experts**

Pas mentionné.

Conditions de participation

Déclaration volontaire relative à la protection des travailleurs.

Critères d'aptitude

Q1: Capacité suffisante en personnel, en moyens et connaissances techniques
Q2: Rapport approprié entre la valeur du marché par an et le chiffre d'affaires annuel dans le domaine de la mensuration (max. 30%)
Q3: Plateforme web

Critères d'adjudication / de sélection

A1: Qualification suffisante des personnes clés Pondération 30%
A2: Analyse du mandat Pondération 25%
A3: Plateforme Web Pondération 15%
A4: Prix Pondération 30%, méthode linéaire

Les critères sont notés sur une échelle de 1 à 5, le prix sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix :

Pas d'indemnités.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Indications des documents de l'appel d'offres : les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des objectifs est détaillée.
- Les moyens d'appréciation et la pondération des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur et à la confidentialité des documents déposés pour l'offre sont correctes.

Manques de l'appel d'offres

- Indications de l'appel d'offres : l'appel d'offres publié sur simap ne contient formellement pas toutes les indications requises par l'OMPr à l'annexe 4. il manque notamment le numéro de téléphone de l'adjudicateur (Annexe 4, ch. 1) et les principales conditions de paiement (Annexe 4, ch. 9).
- Préimplication : Les mandataires préimpliqués ne sont pas mentionnés. Les règles de leur participation ou exclusion du marché sont toutefois mentionnées.
- Les membres du collège d'évaluation ne sont pas mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.

Observations de l'OMPr *

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

